



VOE - Granuloé

granuloé

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Augmentation de la capacité de production de granulés Site Granuloé Labourse (62)

PJ n°51 : Origine géographique des déchets



Rapport n°A 127569/version C– Février 2025

Projet suivi par Julien CHADEFaux – 06.27.87.06.33.51 – julien.chadefaux@anteagroup.fr



Fiche signalétique

Augmentation de la capacité de production de granulés

Site Granuloé Labourse (62)

PJ n°51 : Origine géographique des déchets

| CLIENT | SITE |
|----------------|--|
| VOE - Granuloé | Granuloé |
| | 720 rue Pierre et Marie Curie 62113 Labourse |
| | Christophe BREVIERE Directeur du développement des unités de granulation +33.6.64.71.12.69 granuloe@voe.bio |

RAPPORT D'ANTEA GROUP

| | |
|---|---|
| Responsable du projet | Julien CHADEFaux |
| Interlocuteur commercial | Julien CHADEFaux |
| | Implantation de Lille |
| Implantation chargée du suivi du projet | 03.20.43.25.55 secretariat.lille-fr@anteagroup.com |
| Rapport n° | A127569 |
| Version n° | version C |
| Votre commande et date | Commande du 27/11/2023 |
| Projet n° | NPCP230184 |

| | Nom | Fonction | Date | Signature |
|-------------|---------------|----------------------|--------------|---|
| Rédaction | CACHEUX V. | Ingénieur d'études | Février 2025 |  |
| Approbation | FERRANDINI V. | Ingénieur de projets | Février 2025 |  |

Suivi des modifications

| Indice Version | Date de révision | Nombre de pages | Nombre d'annexes | Objet des modifications |
|-------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------------------------|
| A | 26-04-2024 | 7 | - | Première émission |
| B | 18-06-2024 | 7 | - | Prise en compte des remarques client |
| C | XX-02-2025 | 7 | - | Mise à jour du dossier |

Sommaire

| | |
|--|---|
| 1. Contexte | 5 |
| 2. Origine géographique des déchets actuelle | 6 |
| 3. Origine géographique des déchets prévue dans le cadre du projet | 7 |

Table des figures

| | |
|---|---|
| Figure 1 : Zone de chalandise de 50 km autour du site du projet | 7 |
|---|---|

1. Contexte

La société Granuloé exploite une micro-unité de granulation biomasse à partir de palettes en fin de vie, sur la commune de Labourse. Cette activité est actuellement soumise à déclaration ICPE sous la rubrique 2791 « Traitement de déchets non dangereux ».

La société Granuloé souhaite augmenter sa capacité de production journalière de granulés de bois, plus précisément de la doubler en passant d'une production quotidienne de 10 tonnes à une production de 20 tonnes par jour.

Compte-tenu du volume d'activité projeté (traitement d'une quantité de déchets non dangereux supérieure à 10 tonnes par jour), le projet est soumis à autorisation au titre de la rubrique 2791 de la nomenclature des ICPE.

De fait, le projet Granuloé de Labourse (62) doit donc faire l'objet d'un dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE).

La présente pièce est la PJ n°51, permettant de présenter l'origine géographique des déchets.

2. Origine géographique des déchets actuelle

La société Granuloé fabrique des granulés bois à partir de palettes en fin de vie afin de créer une boucle locale d'énergie.

Ainsi, les déchets proviennent essentiellement du département du Pas-de-Calais (62), mais ils peuvent également provenir d'autres départements. En effet la matière première est acheminée uniquement par voie routière, et dans une zone de chalandise d'une rayon de 50 km dont l'origine est le site Granuloé de Labourse (62).

Les matières premières proviennent essentiellement du site HDF emballage mais potentiellement d'autres fournisseurs. On peut notamment citer :

- Ramery Environnement à Harnes (62) ;
- PGS Douvrin (62)
- Leroy Merlin (Verquin, Vendin le Vieil, Arras, Dourges etc)
- Hocq emballage situé à Marquillies (59) ;
- Rotom France Palette à Harnes
- etc

Elles proviennent également de nombreux autres ateliers de fabrications / réparation de palettes tenus par des sociétés locales, CAT, ateliers protégés etc.

3. Origine géographique des déchets prévue dans le cadre du projet

Pour rappel, le projet d'augmentation de la capacité de production de granulés a lieu au sein du site Granuloé de Labourse (62) en exploitation depuis mars 2023.

Ainsi, par rapport à la situation actuelle, l'origine et la provenance des déchets entrants restera inchangée.

Ils peuvent donc provenir du département du Pas-de-Calais (62), ou d'autres départements s'ils proviennent d'une zone de chalandise inférieure à 50 km par rapport au site. Les départements concernés par la zone de chalandise de 50 km sont les suivants :

- Pas-de-Calais (62)
- Nord (59)
- De façon limitée : Somme (80).

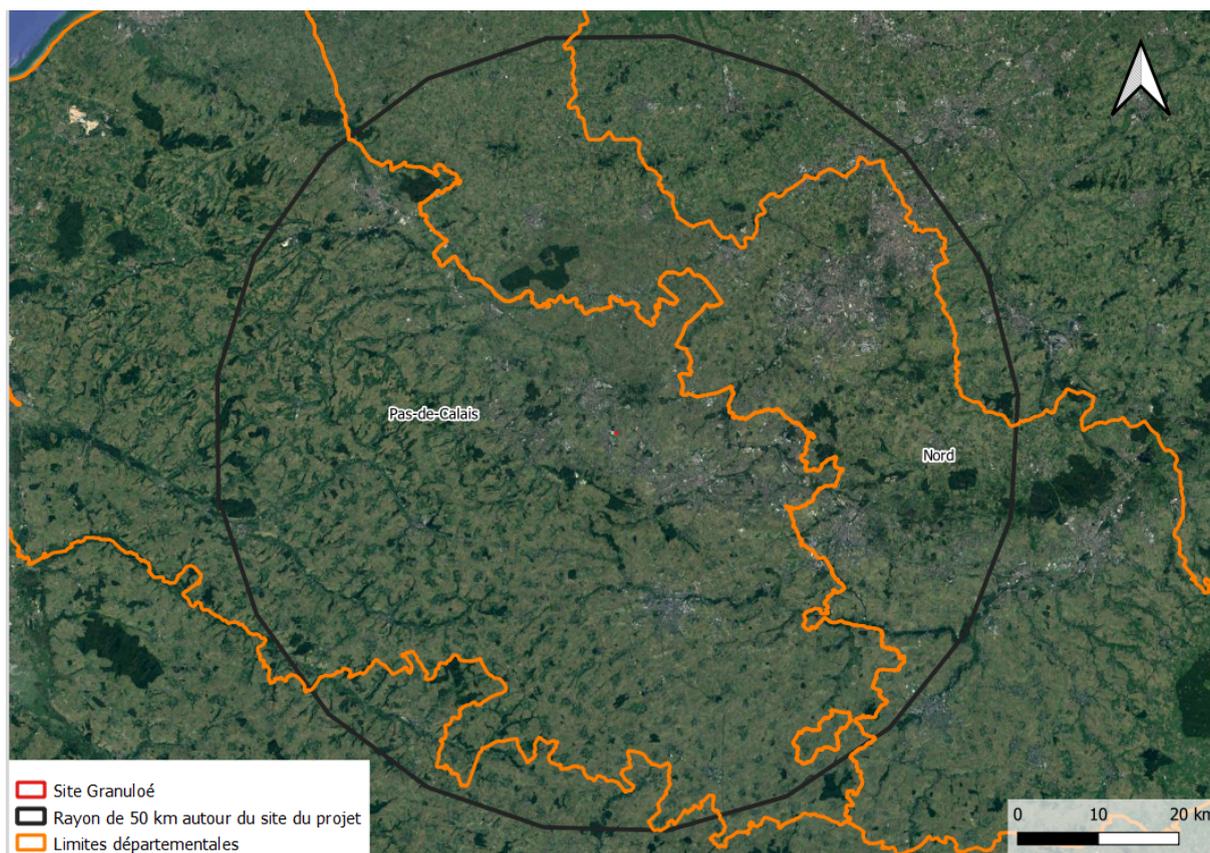


Figure 1 : Zone de chalandise de 50 km autour du site du projet

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>

Le changement climatique n'implique pas seulement un monde plus chaud, il annonce un monde qui change.



Notre métier, vous accompagner pour gérer ces enjeux.



Siège social : ZAC du Moulin, 803 Boulevard Duhamel du Monceau, CS 30602, 45166 OLIVET CEDEX – Antea France – SAS au capital de 4 700 000 € - SIREN 393 206 735 – Code APE 7112 B

Références :



Portées
communiquées
sur demande